

ARRÊTÉ N° 25-235

PORTANT NOMINATION DE MONSIEUR STÉPHANE SERFATY EN QUALITÉ DE DIRECTEUR DE CY TECH

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,

Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 11 avril 2025,

Considérant qu'en vertu de l'article 39 des statuts de CY Cergy Paris Université, le directeur de CY Tech est désigné par le président de CY Cergy Paris Université, après avis du conseil de CY Tech,

Considérant l'avis favorable des membres du conseil de CY Tech en date du 23 septembre 2025 sur la candidature présentée par Monsieur Stéphane SERFATY aux fonctions de directeur de CY Tech,

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Nomination

Monsieur Stéphane SERFATY est nommé directeur de CY Tech.

Article 2 : Durée

Monsieur Stéphane SERFATY est nommé pour une durée de cinq ans.

Article 3 : Publication

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université, après transmission à la rectrice de la région académique d'Ile-de-France, chancelière des universités.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 8 octobre 2025

Le président de CY Cergy Paris Université



Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 8 octobre 2025

Publié le : 8 octobre 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.